L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX: rue de Chartres No 73, entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 24 OCTOBRE 1865

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 24 OCTOBRE.

MM. Drake & Markham, rue du Camp, No 56, ont encore quelques-uns de leurs jolies [illegible] de demoiselles et d'enfants.

Pour la liste des arrivages et des départs [illegible] qui concerne le mouvement du port [illegible], voir la partie anglaise.

FEUILLETON.
Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'Abeille toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis de shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par E. Gutierrez—à sa salle d'encan, 150 lots de bijouterie.

Par H. Hugo & Co—à leurs salles d'encan, marchandises sèches. Assai, impériales, coton écru, [illegible], rubans pour chapeaux et drap [illegible], de la confiserie.

Par John G. Bishop—à son magasin d'encan, 33 rue Bienville, marchandises sèches, habillements, bottes, souliers, chapeaux, &c, savon de toilette, plumes d'oies, &c.

Par D. H. Murphy—74 rue Gravier, drogues, médicaments, instruments de chirurgie et autres.

Par le shérif—au No 37 de la rue Poydras, jambons, bœuf salé et harengs.

Par G. de Fériet—à sa salle d'encan, rue Royale, entre Bienville et Douane, la magnifique bibliothèque de M. Théodore Séjour.

Par J. P. Dalemon—au No 56 de la rue Gravier, groceries.

Par Montgomery & Bro—au pied de la rue Royale, [illegible].

UN NOUVEL ORDRE DU GENERAL FULLERTON.

Le commissaire du bureau des affranchis, le général Fullerton, paraît décidé à ne pas encourager la paresse et à faire comprendre aux affranchis par des mesures pratiques que le gouvernement n'entend pas les nourrir et les entretenir à rien faire. Un nouvel ordre qu'il vient de lancer et que l'on trouvera dans nos colonnes d'annonces, a pour objet de débarrasser les asiles d'affranchis établis sur la résidence de M. Soulé et à l'encoignure des rues Chesnut et Quatrième, de tous les négrillons qui sont en âge et en état de travailler. On les louera comme apprentis aux personnes qui présenteront les garanties voulues. Les dépenses du gouvernement se trouveront ainsi diminuées, et les jeunes nègres, dont on disposera de cette façon, seront mis à même de gagner leur vie et de ne plus dépendre que de leur travail.

Après avoir exposé dans l'admirable adresse que nous reproduisons encore aujourd'hui, les principes qui guideront désormais l'administration du bureau des affranchis, le général Fullerton entre résolument dans la voie des réformes pratiques. Quelques mesures du même genre ne tarderont pas à dissiper les illusions créées dans l'esprit des affranchis par leurs faux amis et à leur faire comprendre que l'amour du travail doit être la meilleure sauvegarde de leur indépendance. Les planteurs qui ont besoin de bras, pourront maintenant contracter de nouveaux engagements, avec l'assurance de pouvoir obtenir de leurs engagés l'exécution de leurs obligations.

PRECAUTIONS MILITAIRES

Voici la communication que le major-général Canby a adressée au gouverneur Wells, au sujet de la pétition que les citoyens des paroisses de Caddo et Bossier lui avaient adressé par l'intermédiaire de l'Exécutif qui l'avait apostillé, endossé et recommandé:

Quartier-général, département de la Louisiane,
Nlle Orléans, 21 octobre 1865.

A Son Excellence le gouverneur de la Lne.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception d'une pétition des citoyens des paroisses de Caddo et Bossier, dans cet Etat, avec l'endossement de Votre Excellence du 19 courant, et de vous dire en réponse que j'enverrai une force additionnelle de troupes blanches à Shreveport et mettrai toute cette affaire sous le contrôle d'un officier intelligent et discret.

Je crois qu'il est à propos de prévenir Votre Excellence que les commandants de poste sont requis de se tenir pleinement au courant des sentiments du public dans leur voisinage et de donner à cet égard aux commandants du district des informations suivies sur tous faits du genre de ceux qui sont mentionnés dans la pétition.

Les officiers indiscrets ou incompétents sont écartés aussitôt qu'on s'aperçoit de leur inaptitude et de mesures ont déjà été prises pour débarrasser les agences de toutes fausses impressions qu'on aurait pu produire sur eux.

Très respectueusement,
E. R. CANBY,
Maj gén. commandant.

Nouvelle Liste de Propriétés restituées.

Nous avons publié, il y a quelques jours, une longue liste de propriétés rendues par le Bureau des Terres Abandonnées en Louisiane, sur ordres reçus de Washington; voici une autre liste non moins considérable de biens restitués par l'Assistant-Commissaire de ce Bureau. Ce sont là, de la part de l'Exécutif, des preuves éclatantes de bon vouloir et de sincérité dans son entreprise de restauration en faveur du Sud:

Loyd R. Coleman, maison No. 185, rue Orange, estimée $7,500.
Wm. C. Black, maison No. 119, rue Prytanée—$9,000.
S. et T. Henderson, maison No. 12, rue Polymnie—$10,000.
J. D. Cobb, maison No. 193, rue St Joseph—$15,000.
W. A. Violett, maison No. 146, rue Carondelet—$12,000.
Miguel Hernandez, maison No. 631, Bons Enfants—$1 600.
John W. Polk, maison angle St-Charles et Julia—$11,500.
M. M. Simpson, maisons rue Prytanée 39 et rue Erato 156—$11,000.
J. D. Miller, maison angle Jackson et Colysée—$12,000.
M. K. Lecaster, maison rue Prytanée No. 416—$5,000.
H. A. Lesseine, un lot à l'angle Phillip et Colysée—$4 590.
Mme Bennett, chalet angle Esplanade et avenue St John—$5,000.
Chas. B. Singleton, lots dans la 3me District, No. O., et angle Galvez et Lapeyrouse, bâtisses Nos. 92 et 94, rue des Magasins; maison No. 219 rue des Magasins, et maison 221 même rue—$19,000.
R. C. Hutchinson, maison angle Colysée et Huitième—$19,000.
John W. Gayle, lots dans le 4me District, N. O., et maison No. 210 Première rue—$15 000.
Veuve Geo. Eustis, bâtisses Nos. 8, 10, 12 et 14 Champs Elysées; 415 rue Victoire, et 36 Mandeville—$18,000.
Robert D. Urquhart, maisons No. 118, rue de la Douane, et Nos. 17, 19 et 21 rue Dauphine—$14,000.
H. L. Goodrich, maison No. 63, rue Chesnut—$12 000.
J. C. et H. L. Goodrich, magasins Nos. 7, 9 et 11, rue Tchoupitoulas, et 60 rue du Commerce—$75 000.
Jonhan Peebley, maisons Nos 86 et 88, rue Carondelet, et 196, rue Baronne—$10,800.
R. G. Latting, maison No 147, rue St-Andrew—$5 000.
Chas. F. Garathers, maison No 271, rue Harmonie—$9 000.
H. Thornhill, maison rue Jackson, entre Camp et Magasins—$10,000.
W. E. Leverich, maisons No 148, Douane, et Nos 34 et 35, Vieille Levée, 4me District, N. O.—$75 000.
E. Bowland, Star Plantation, paroisse de Plaquemines—.
Mme Eliza F. Garcia, Maisons Nos 68 et 70, rue Jackson—$8,500.
Justin Vairin, maison No 113, rue Douane—$4,000.
Calvin Tate, maison rue Religieuse—.
W. L. Campbell, maison No 54, rue Baronne—$15 000.
Chas. H. Noble, lots, 1er District, N. O. et magasin No 9, Nouveau Bassin—$7,000.
R. K. Dowe, Tree Hope Plantation, paroisse d'Iberville—.
P. S. Wilts, lots, etc., 3me District, N. O—$13 000.
J. Magini, maisons No 21, rue Montégut, et 95, rue Marigny—$3,700.
S. S. Simms, maison Nos 179 et 181, rue Constance—4,000.
S. D. Vanhorn, maison No 248, rue Félicité—$2,500.
E. H. Summers, lots dans la paroisse de Jefferson—.
Jos Marshall, maisons, &c., Nos 335 et 341, rue Jackson—$3,500.
J. B. Guthrie, maisons Nos 281 et 283, rue Dauphine—$3,500.
S. F. Dumas, maison No 240, rue de la Commune—$7 700.
J. F. Barkholmy, maison No 110, rue Désiré—1,400.
Alex. Montgomery, propriété non détenue par le Bureau—.
Robert Watson, propriété non détenue par le Bureau—.
Hannah J. Conrad, propriété non détenue par le Bureau—.
W. A. Freret, maisons Nos 202, Seconde rue, et 222 et 224, rue du Colysée—$16,500.
J. K. A. Guillotte, bâtisses à Jefferson City—Eugène La Sère, magasin No 26, rue Poydras—$10,000.
A. H. May, maison No 147, rue Prytanée—$4 000.
A. I. Hennen, maisons Nos 32, rue Royale, [illegible] et 203, rue Andrew, 263, rue Ste-Marie, et [illegible] Sixième rue—$60 000.
W. C. Bibb, maison No 35, rue Colysée—$13,000.
J. T. Harrison, maisons Nos 37, 39 et 41, Colysée et Gravier, $50,000.
Jacob Payne, maison 136, première rue, $20,000.
J. B. Toelme (Héritiers de), maisons 310 et 312, rue de Chartres et Angle des rues Robertson et Promenade Carondelet $47,000.
A. P. Cleveland, lots dans le Premier District et maison 217 rue Palais $14,000.
L. C. Jory, propriété non détenue par le Bureau.
F. H. Quitmann, plantation.
Thomas H. Simmons, maison 228, rue Prytanée $14,000.
J. D. Raimon, [illegible]
E. Brannden, [illegible] 356 Carondelet et 74, rue du Nyades [illegible] Gentilly $60,000.
Aug. M. Hengesse, plantation.

Officiel — [illegible]

LA QUESTION DU TRAVAIL AU MEXIQUE.

La propriété rurale—Le péonage—Les salaires—La culture du coton.

La correspondance suivante, adressée de Mexico, sous la date du 27 septembre, à la *Tribune* de New-York, contient des renseignements fort intéressants sur la question du Travail au Mexique.

L'empire suit avec une inébranlable fermeté son énergique carrière. Ses progrès dans la dernière quinzaine ont été je ne dis pas arrêtés, mais simplement troublés par quelques rencontres avec des guérillas, la capture de quelques malles, l'assassinat de quelques impérialistes, l'arrestation de plusieurs diligences, en un mot par des exploits de grand chemin. Quelques centaines de voleurs et de vagabonds, sept mille misérables peut-être dans tout le Mexique, voilà tout ce qui reste à Juarez.

Vous connaissez, je suppose, la triste condition à laquelle quarante ans d'anarchie ont réduit le pauvre travailleur au Mexique. Vous savez et tout le monde le sait que la pauvreté était si grande dans les campagnes que les ouvriers des fermes, ne pouvant se soutenir eux et leur famille, étaient forcés d'hypothéquer leur liberté pour obtenir le morceau de pain qui devait les empêcher de mourir de faim. Cette hypothèque immorale, cette aliénation des droits de l'homme, qui place le travailleur mexicain dans la dépendance immédiate d'un maître, et le fait en réalité son esclave, cette blessure saignante de toute une nation, l'empire l'a héritée de la république, et il a à la guérir. Comment en viendra-t-il à bout? Comment les pauvres *peons* échapperont-ils à leur condition actuelle? Leur remettra-t-on les dettes qu'ils ont contractées pour les libérer d'un seul coup, ou les propriétaires attendront-ils les retiendront-ils en servage jusqu'à ce qu'ils se soient libérés eux-mêmes par leur travail? Telle est la question que discute en ce moment la presse de Mexico. Comme il arrive d'habitude dans les querelles entre les riches et les pauvres, les derniers trouvent peu d'avocats. Presque tous les journaux influents du pays sont en faveur des propriétaires. Seul, l'empereur Maximilien est du côté de l'humanité et de la liberté. Il a nommé une commission pour lui faire un rapport sur la position respective des employés et des patrons, du *peon* et de son maître. Le rapport rédigé, un decret le suivra naturellement. La *Nacion*, feuille publiée à Mexico, a annoncé, en anticipant sur la décision de l'empereur, que les dettes des travailleurs seraient remises, et qu'ils seraient désormais affranchis de leurs obligations passées envers leurs patrons.

La question du *peon* mexicain a amené une discussion sur le salaire. On s'est demandé si, en raison de la condition du quasi-servage du pays mexicain, il ne serait pas bien pour le gouvernement de protéger les classes pauvres et de fixer un minimum des salaires. Si la chose ne se fait pas maintenant, disent les partisans de cette mesure, le propriétaire, continuant à prendre avantage de sa position, obtiendra le travail aussi bon marché que possible, et le pauvre sera encore victime de sa rapacité. Comme on a peine à trouver du travail, beaucoup de pauvres seront heureux de se soumettre à n'importe quelles conditions et de travailler pour une misère.

Les partisans du salaire obligé ont rencontré, je dois le dire, une puissante opposition. Les gages, disent-ils, sont la conséquence de la production et de la consommation, qu'aucune loi ne peut régler. Lors de la révolution française, la convention décréta la victoire, et la victoire fut remportée; quelques années après, Napoléon décréta le blocus continental et son décret échoua. Le fanatisme de quelques enthousiastes peut faire des miracles, mais les statistiques n'ont pas d'enthousiasme et ne sauraient en avoir. Aucune loi, si sage et si prévoyante qu'elle soit, ne règlera la production et la consommation d'un pays de manière à établir un équilibre entre elles et le prix du travail. Ce sont choses qui doivent se régler d'elles-mêmes. Comme les eaux de l'Océan, elles trouvent leur propre niveau. L'empire, en donnant une impulsion à toutes les branches de la richesse nationale, a déjà provoqué une hausse dans le prix du travail. Les Indiens qui, sous la république, étaient payés deux réaux par jour, sont payés deux fois plus aujourd'hui. Quant à l'immigrant, son salaire varie de $1 à $1 50 par jour. Dans quelque temps, quand les grandes œuvres projetées par le gouvernement seront en cours d'exécution, quand l'immigration sera développée, quand les capitaux européens auront pris la route du Mexique, quand la confiance publique sera convenablement établie, sans appréhension pour le présent ou pour l'avenir, alors le prix du travail s'élèvera encore et le travailleur sera mieux rémunéré. Tels sont en substance les arguments employés dans la controverse actuelle entre les amis et les adversaires de la loi sur les salaires.

Ces discussions ont eu un excellent effet. Elles prouvent, en premier lieu, qu'il y a au Mexique une opinion publique intéressée au bien-être et à l'avancement des masses, en second lieu, que l'empire s'achemine rapidement vers cette période où cesse le malaise produit par les guerres civiles et où l'œuvre de la paix, que ce genre de discussions a pour but de préparer, prend tibieusement essor. Rarement on discute les questions politiques dans une période de guerre civile. On ne songe qu'à l'emporter. Le fait que ces discussions agitent la capitale du Mexique, est une preuve du sentiment de sécurité pour le présent et d'espérance pour l'avenir.

Au Mexique, le problème des questions économiques est certainement un des plus ardus qui ait jamais mis à l'épreuve la patience et l'habileté d'un gouvernement. Il a été trop longtemps négligé qu'il y a tout à faire sous ce rapport. Un journal mexicain proposait l'autre jour de lever un impôt annuel de quarante millions de piastres sur la propriété: ce à quoi un autre journal a sagement répondu qu'avant de la taxer il fallait savoir s'il fallait la créer. En d'autres termes, tel a été le désordre produit par les luttes des administrations républicaines, qu'il n'existe aucun cadastre exact de la propriété dans ce pays jusqu'à présent si malheureux. Il est donc fort difficile pour le gouvernement de lever une taxe sur le sol. Aussi le décret qu'on prépare en ce moment, et qui sera vraisemblablement promulgué le premier octobre, n'affectera que le revenu et non la propriété.

Un autre décret doit affranchir le commerce des entraves qui pèsent encore sur lui. L'industrie sera également protégée, bien qu'elle soit actuellement si peu importante que, pendant plusieurs années encore, le Mexique aura à s'adresser aux manufactures étrangères. En écrivant, je ne puis m'empêcher de penser à l'immense commerce qui pourrait être établi entre ce pays et les Etats-Unis, si le Mexique était pacifié. Tout ici est d'importation étrangère; l'habit et le chapeau que je porte, le journal que je lis, le caractère qui imprime le journal, la chaudière, la presse, les annonces même, tout vient de New-York. De même les machines à moudre et à coudre, les armes, et mille autres articles que je pourrais nommer. Tous les instruments d'agriculture sont d'importation américaine. Ces importations décupleraient avec la pacification complète, et avec la parfaite sécurité qui en résulterait; c'est-à-dire, si l'attitude de semi-hostilité gardée par les Etats-Unis contre le gouvernement était remplacée par une entente et une amitié mutuelle. La guerre civile, qui soutiennent les juaristes uniquement dans la secrète espérance d'une intervention américaine, directe ou indirecte, serait apaisée en quelques mois. Les ennemis de l'empire disparaîtraient, la confiance se fonderait, et le Mexique entrerait à pleine vapeur dans la carrière des travaux de la paix, auxquels il aspire.

J'ignore si ces considérations seront de quelque poids de l'autre côté du Rio-Grande, mais ici elles frappent l'esprit de tout le monde. La fuite de Juarez à Paso, et l'impossibilité dans laquelle il se trouve de lever l'étendard de la république autre part que sur la frontière, ont fait penser aux impérialistes que tous les hommes de bon sens verraient les affaires du même œil qu'eux-mêmes.... L'espoir d'une pacification complète et prochaine et le retour graduel à la confiance font que les habitants portent leur attention sur des questions pratiques jusqu'ici négligées. La culture du coton, à laquelle certaines parties du Mexique sont admirablement adaptées, est devenue l'objet de plusieurs excellents articles, publiés dans les districts du pays auxquels convient ce précieux végétal. Si le coton était bien cultivé, il serait l'une des plus grandes sources d'opulence du Mexique. Par malheur, il n'en est pas ainsi. A part quelques grands planteurs, cette branche d'agriculture n'est exploitée que par de petits propriétaires, qui travaillent avec des instruments imparfaits et suivent une mauvaise routine. Il en résulte que, la plupart du temps, les cultivateurs de coton perdent au lieu de gagner. Ceux au contraire qui emploient des instruments perfectionnés et ont quelque connaissance des nouvelles méthodes, font de grandes fortunes. Tous ceux qui s'occupent de la question recommandent l'adoption des instruments américains, dont on pourra vendre une immense quantité au retour de la paix.

Les provinces où le coton croît le mieux sont celles de Vera Cruz, de Guerrero, de Michoacan, de Jalisco, de Sinaloa et de Queretaro. Mais pour développer cette culture, il faut plus que des efforts individuels; il faut l'intervention du gouvernement, qui a à encourager une industrie naissante, il faut des routes, et pour ouvrir ces routes, il faut la paix; il faut le concours énergique et éclairé des émigrants. Ces conditions ne sont pas seulement essentielles à la culture du coton; elles le sont à toutes les branches de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Que ces conditions soient remplies, et le Mexique deviendra un des pays agricoles les plus productifs du monde.

On a récemment établi à Mexico une société de Crédit Mutuel. Son but est de faciliter le crédit, de maintenir l'intérêt à bas prix et de prévenir l'usure. Cette société ne peut être que profitable, car l'argent n'était prêté jusqu'ici qu'à des taux extravagants....

A Mizantla, Etat de Vera Cruz, la population, s'étant déclarée pour l'empire, a empris une troupe misérable que le juariste Alatorre y avait laissé en garnison, et en a mis neuf à mort. Alatorre est, aussitôt accouru de Martinez où il était, a tué trente hommes dans les environs, et a *tiré ensuite un grand nombre d'habitants de la ville.* Porfirio Diaz, qui était emprisonné au collège de Carolino, s'est échappé par la fenêtre de sa cellule, laissant une lettre expliquant les motifs de sa fuite.

INTENTION DU PRESIDENT JOHNSON
A l'égard de Jeff. Davis.

Nous lisons dans le N. York *Express* du 14, Une dépêche de Washington à un journal de Philadelphie dit que la mise en liberté d'Alex. H. Stephens est le prélude de pardon de Jeff. Davis. Le Président n'a aucune idée de le faire juger. Mais aussitôt que tous les Etats auront été restaurés dans leurs rapports avec le gouvernement, les portes de la prison de M. Davis s'ouvriront devant lui et il redeviendra un homme libre.

C'était là l'intention de Son Excellence longtemps avant la réception du [illegible] [illegible]

A. Tirrell & Co.—Cette maison, dont on [illegible]

ARRIVEE DU STEAMER CUYLER.

Le steamer *Cuyler*, capitaine Dollard, parti de New-York le 14 courant, est arrivé hier matin.—Voir la partie anglaise pour la liste de ses passagers.

ARRIVEE DE L'EVENING STAR.

Le steamer *Evening Star*, capitaine Winnepenny, parti de New York le 14, est arrivé ici dans la nuit de dimanche. Il a apporté les malles et une assez forte somme en espèces. On trouvera la liste de ses passagers dans notre partie anglaise.

LE STEAMER CREOLE POUR MOBILE.—Le steamer *Créole*, qui faisait avant la guerre le service entre la Nouvelle Orléans et Mobile, vient de faire sa réapparition sur la même ligne avec le capitaine J. Leech pour commandant. Il partira de ces les mardis et vendredis à l'arrivée du train de quatre heures et demie de l'après-midi, et il desservira les différents villages de la baie et du détroit. Il partira de Mobile les dimanches et les jeudis.

Nous ne doutons pas que le *Créole* qui était autrefois si populaire, ne retrouve promptement le patronage du public. L'agent de ce steamer est M. Peter Marcy, encoignure Carondelet et Gravier.

INCENDIE DU MAJESTIC.—Le capitaine Lanson, du bateau à vapeur *Gen. Quitman*, arrivé hier matin de Vicksburg, nous informe que le bateau à vapeur *Majestic*, capitaine Dowty, venant de Shreveport, a été détruit par un incendie, dimanche matin à neuf heures près du bureau de poste de la pointe coupée. Le feu a pris naissance dans la cale. Il y avait à bord un assez grand nombre de passagers. Personne n'a péri, mais le bateau et la cargaison comprenant 660 balles de coton sont totalement perdus.

CONSULAT DE FRANCE.—Les bureaux du Consulat de France doivent être transférés, à partir de lundi 30 octobre, rue Saint-Louis, entre la rue de Chartres et la Levée.

NOUVELLES DIVERSES.

Nous empruntons les paragraphes suivants au *Courrier des Etats Unis*:

Les républicains triomphent des élections qui ont eu lieu dernièrement dans la Pennsylvanie, l'Ohio et l'Iowa, où ils ont eu en effet l'avantage, mais où ils ont perdu un nombre considérable de votes depuis l'année dernière. Voici des chiffres:

PENNSYLVANIE.	
1864—Majorité républicaine	20,000
1865—Majorité républicaine	8,000
Perte des républicains	14,000
OHIO.	
1864—Majorité républicaine	60 000
1865—Majorité républicaine	20,000
Perte des républicains	40,000
IOWA.	
1864—Majorité républicaine	40,000
1865—Majorité républicaine	20,000

On prétend qu'une nouvelle tentative d'insurrection a eu lieu à Port-au-Prince (Haïti), en faveur de l'ex-empereur Soulouque. Les chefs du complot, profitant de l'absence de Geffrard, voulaient proclamer la chute du Président, abolir la république, et proclamer l'empire, à la tête duquel on aurait remis Faustin Ier.

Il paraît que la conspiration a échoué, mais on ne nous dit pas comment.

Nous avons annoncé une victoire remportée sur les Paraguayens par les alliés, à Tantany. Flores a de nouveau battu les hordes de Lopez près d'Yatey, et 7,000 Paraguayens sont cernés dans un autre endroit sans espérance de se sauver.

LA TORTURE AUX ETATS UNIS—Nous avons rapporté dernièrement que le docteur Mudd avait tenté de s'échapper de l'île de Dry Tortugas, où il était détenu, et qu'ayant été trouvé dans la soute au charbon du steamer *T. A. Scott*, il avait été réintégré dans sa prison, et mis aux travaux forcés. Nous apprenons aujourd'hui un détail curieux, pour ne pas dire autre chose, sur ce qui s'est passé après l'arrestation du prisonnier. On a voulu savoir par quelle connivence il avait trouvé asile sur le steamer, on lui a appliqué des *poucettes à pression* [illegible] à ce que la douleur lui fit dénoncer son complice. Quelqu'un assure que, *sous l'influence de la torture*, il a avoué que le quartier-maître Kelly, auparavant, avait consenti à l'assister dans son évasion sur la promesse de recevoir pour récompense la montre d'or du docteur.

Personne n'imaginerait que c'est là une histoire du 19me siècle.

Exposition universelle de 1867

Arrêté instituant la commission scientifique.

Le ministre d'Etat, vice-président de la commission impériale:

Vu le règlement général délibéré par la commission impériale le 1 juillet 1865 et approuvé par le décret impérial en date du 12 juillet 1865, lequel porte en substance qu'il sera procédé à des études et à des expériences sous la direction d'une commission scientifique, et que des publications feront connaître les résultats d'intérêt général auxquels ces travaux (art. 63);

Arrête:

Art. 1er. Il est institué près la commission impériale une commission scientifique internationale ayant pour objet:

1o D'indiquer les moyens à l'aide desquels on peut représenter à l'Exposition de 1867 les progrès récents accomplis dans les sciences, les arts libéraux et les arts usuels;

2o De concourir à propager l'usage des découvertes utiles et de provoquer les réformes d'intérêt international, telles que l'adoption des mêmes poids et mesures, de monnaies unités scientifiques, etc.;

3o. De signaler, dans les publications spéciales, les résultats d'utilité générale à tirer de l'Exposition et d'entreprendre, s'il y a lieu, les recherches destinées à les compléter.

Art. 2. La commission scientifique est composée Français nommés directement par la commission impériale et d'étrangers nommés sur la proposition des divers pays.

Ces nominations se feront successivement par des arrêtés spéciaux.

Art. 3. Les corps scientifiques, et, en général, les personnes qui s'intéressent au progrès des sciences et des arts, sont invités à soumettre à la commission impériale les avis sur les recherches à entreprendre et les questions à examiner.

Art. 4. Les membres de la commission scientifique ne seront assujettis à aucune réunion périodique. Ils pourront travailler isolément au sujet qu'ils seront chargés de traiter, et remettre en leur nom propre leur travail à la commission impériale. Il leur sera également loisible de se réunir à leur collègues de tous pays.

Art, 5. Les mémoires et rapports seront soumis, avant le 1er juillet 1867, à la commission impériale et publiés, s'il y a lieu, par ses soins: leur ensemble formera le recueil des travaux de la commission scientifique.

Art. 6. Le conseiller d'état commissaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 20 septembre 1865.
Le ministre d'état, vice président de la commission impériale,
ROUCHER.

Le gouvernement des Etats Unis, par l'intermédiaire de M. Seward, a fait demander au gouvernement français de protéger pour les citoyens américains le délai fixé pour déclarer les demandes d'espace à l'Exposition Universelle de 1867. Ce délai, qui expire le 31 octobre de cette année, M. Seward désire qu'on le prolonge jusqu'au 31 janvier 1866, afin de donner aux exposants américains le temps de faire leur demande d'admission et la description des articles qu'ils ont le projet d'exposer.

FINANCES FEDERALES.

Voici le tableau officiel des recettes et dépenses des Etats-Unis pendant le trimestre finissant au 30 juin 1865:

RECETTES.	
Douanes	$30,140,387
Ventes de terres publiques	204,521
Impôts directs	288 398
Taxes	42 945,436
Divers	6,710,044
Total des recettes	$80,289 786
EMISSIONS ET EMPRUNTS.	
Billets fractionnaires	$4,115,291
Sixes, obligation de vingt ans	46 200
Emprunts temporaires	58,536,129
Certificats de dettes, actes du 1er et du 17 mars 1862	8,769,000
Sixes, obligations de 1881	142 750
Sixes, billets à intérêt composé	65,999 000
Seven three-tenths, bons du Trésor à 3 ans	363 975 767
Sixes five-twenty	17,639,000
Seven three-tenths, bons du Trésor à 3 ans, acte du 3 mars 1865	15,655,895
Or acheté en vertu de l'acte du 17 mars 1862	3,355,000
Total des emprunts et émissions	$538 175,034
Total général des recettes, emprunts et émissions	$618,464 890
DEPENSES.	
Affaires étrangères et divers	$12,271,896
Intérieur, pensions et affaires Indiennes	1,625,453
Guerre	414,196,277
Marine	32 985,664
Intérêt de la dette publique	34,708,312
Total des dépenses	$497,289,165
Amortissements	$177 987,308
Total général des dépenses et des amortissements	$675,767,411

L'ouragan des Antilles.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Un message de St. Thomas nous apporte des nouvelles des Antilles en date du 12 septembre. Une violente ouragan de tremblement de terre a été ressenti dans l'île de Sainte-Croix et dans la partie occidentale de St. Domingue. Un grand nombre de maisons ont été renversées, mais personne n'a péri.

Les désastres causés par le terrible ouragan qui a éclaté sur les petites Antilles sont considérables. La Guadeloupe a été particulièrement éprouvée par ce fléau dévastateur, ainsi que [illegible]

[illegible] des Saintes, les désastres sont aussi considérables; mais les plus grands dommages paraissent avoir été éprouvés dans l'île de Marie-Galante. Les rapports reçus indiquent que la moitié de Grand-Bourg, le chef-lieu de l'île, est détruite et l'autre moitié devenue inhabitable.

Les moulins, les sucreries, les usines, etc., sont dans un état déplorable. Le nombre des personnes tuées y serait, d'après les dernières déclarations, de trente sans parler des blessés. Il y a aussi quelques victimes dans les communes avoisinant la Basse-Terre, mais on n'en connaît pas le chiffre exact. Des souscriptions publiques ont été ouvertes de tous côtés pour venir en aide aux victimes de l'ouragan.

Le lendemain de l'ouragan, M. le gouverneur a publié la proclamation suivante:

Habitants de la Guadeloupe!

Une violente bourrasque vient de dévaster la ville de la Basse-Terre et ses environs. J'ignore encore si les autres villes, bourgs et communes rurales ont été épargnés, et quel sera l'effet de cette nouvelle catastrophe par rapport à la magnifique récolte promise à nos espérances. En tous cas, comptez sur l'assistance publique sous toutes ses formes et dans la plus large mesure qui soit à la disposition de l'autorité, profondément sympathique à vos souffrances.

En attendant, assistance mutuelle, courage et confiance.

Vive l'empereur!!!
Le gouverneur,
L. DE LORMEL.

A la Martinique, on en a été quitte pour des pluies torrentielles qui ont été très préjudiciables aux cultures. La ville de Fort-de-France a été un moment, et dans une partie de son étendue, complètement envahie par l'eau. Il n'y a eu heureusement aucune victime. Grâce à l'activité des ordres donnés et au bon vouloir de la garnison et des marins de l'Etat, on a pu conjurer de plus graves effets.

On conçoit qu'avec un tel état atmosphérique les transactions commerciales aient été à peu près nulles, à la Martinique comme à la Guadeloupe, pendant la dernière quinzaine. L'état sanitaire était cependant très bon dans ces deux colonies.

CHRONIQUE LOCALE.

Enregistrés—Le nombre de votants enregistrés était, hier, après-midi, à 3 heures, de 7,906.

NOMINATIONS—Le gouverneur a fait les nominations suivantes:

John McKery, colonel de milice dans la paroisse Ouachita.

Van de Mom, colonel de milice de Madison.

N. S. Landry, juge de paix de St-Jacques.

Liberty K. Thomas et E. P. Bolme, juges de la paroisse Union.

M. McMillen, juge de paix, et James E. Forbes notaire public de la paroisse Rapides.

Oscar Charlet, notaire public de Natchitoches.

J. H. Sweetland, commissaire de la Louisiane à Washington, D. C.

PROCES IMPORTANT.—M. Duncan N. Hennen a intenté un procès, à la Cinquième Cour de District, à la Compagnie du chemin-de-fer de Carrollton; il lui réclame dix-neuf mille cinquante piastres, somme qu'il lui a payée, en 1846, pour des propriétés dont il vient d'être privé, attendu qu'elles font partie de celles que la Cour Suprême des Etats-Unis a déclaré appartenir à Mme Myra Clark Gaines.

AMENDES.—Deux citoyens qui ne s'étaient point conformés à l'ordonnance No. 53 ont été condamnés, par le Prévôt, à vingt-cinq piastres d'amende.

—Un homme de couleur qui avait un mousquet des Etats Unis et une arme cachée a été condamné à trois mois de geôle de paroisse.

MORTALITE.—Le Bureau de Santé annonce, dans son rapport officiel, qu'il y a eu 132 décès dans les limites de la Nouvelle-Orléans, du 15 au 22 octobre.

Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont: la consomption, 9; l'entérite, 8; le marasme (enfants) 8; la diarrhée chronique, 6; la fièvre congestive, 6; la diphthérie, 4.

Ages—Au-dessous de 1 an, 37; de 1 à 2 ans, 15; de 2 à 5 ans, 11; de 5 à 10 ans, 6; de 10 à 15 ans, 3; de 15 à 20 ans, 4; de 20 à 25 ans, 5; de 25 à 30 ans, 2; de 30 à 40 ans, 15, de 40 à 50 ans, 10; de 50 à 60 ans, 6; de 60 à 70 ans, 6; de 70 à 80 ans, 4; de 80 à 90 ans, 1; de 90 à 100 ans, 1; non déclarés, 10.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 23 octobre.

COTON—Le marché a ouvert ce matin sous l'empire d'une dépréciation causée par des télégrammes privés de New York, lesquels, en outre, ont coté le middling ut prix réduit de 55 cts. D'autres dépêches ayant ensuite fait mention de ventes de strict good ordinary à 51¼ et du strict middling à 56¼, la demande a été conséquemment limitée. Toutefois il y a eu quelques démarches faites par des personnes qui comptaient opérer à la faveur d'une baisse de 2 et 3 cts, mais ayant trouvé les facteurs peu disposés à leur faire des concessions, elles se sont pour la plupart retirées, de sorte que les ventes se sont bornées à 700 balles, dont 500 ont été prises par une personne et 86, 38 et d'autres petits lots par d'autres. Les prix payés dans ces quelques transactions ont été très irréguliers; par exemple, deux cotons de la même qualité ont été cotés, au même moment, l'un 56, l'autre 50. Nos chiffres ont subi une baisse de 2 cts, l'autre 50. [illegible] ... Au comme, le marché a été complètement irrégulier, de telle sorte que les cotations sont plutôt nominales que réelles. Vendredi dernier, nos chiffres étaient 44 à 45 cts pour l'ordinary, 49 à 50 pour le good ordinary, 51 à 53 pour le low middling et 54 à 56, et samedi dernier le marché a été plus en faveur des acheteurs sans cependant amener de baisse notable. Les arrivages d'envois ont été forts, ce qui a encore ajouté à la dépréciation causée par les nouvelles de New York.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1er sept 1865	balles	33,239
Reçu depuis samedi	10649	
" précédemment	148790	
		159139
		192378
Exporté aujourd'hui	2452	
" précédemment	121263	123715
Stock en mains et à bord de navires non expédiés		118963

SUCRE ET MELASSE—Les arrivages, depuis samedi, se sont bornés à 10 boucauts de sucre de la Louisiane. Pas de mélasse. Il ne se fait pas de demandes de lots ronds de sucre et le marché n'est pas aussi ferme qu'il l'était la semaine dernière. 20 boucauts de blanc clarifié se sont vendus à 20¼ cts la livre. Les ventes en détail se font aux prix suivants: Louisiane commun à bon commun 14 à 14 3,8, fair 15 1/2, good fair 16 3/4 cts, fully fair à prime 17 3/4 cts, prime à choix 18 1/2 cts et jaune clarifié 19¾ cts; fair Cuba 14¾ à 15 cts, fully fair 15 1/2 à 16¼ c, prime 17 5/8 à 18 1/2 et choix 18¾ cts la livre. Il ne se fait pas d'affaires dans la mélasse. Les dernières ventes qui en ont été faites ont eu lieu à 65 à 66 cts le gallon pour la brute et recuite, de Cuba. Le sucre de la Louisiane est rare. Celui de Cuba existe en approvisionnement modéré. Pas de mélasse de la Louisiane et très peu de celle de Cuba.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Les stock de produit et de provisions sont faibles, mais les prix sont fermement tenus. Il y a eu, aujourd'hui, une bonne demande de farine et de grains, tant pour le commerce en ville, pour la spéculation que pour l'exportation et les prix de ces denrées tendent à la hausse. Les provisions surtout, sont fort rares et il ne s'en fait que des ventes portant un caractère de détail.

FARINE—Demande active. Ventes de 3000 barils aux prix suivants: superfine $9 50 et $9 75, farine vendue pour ce qu'elle valait, $10, low extra, $10 25, pour ce qu'elle valait $11, ordin. extra $11 15, good extra $12, à $12 12½ et $12 25 et extra de choix 13 75 le baril.

MAIS—La demande a été fort active aujourd'hui. Stock de beaucoup réduit et tous le maïs prime qui se trouvait sur le marché ayant été acheté. Les ventes ont embrassé 4800 sacs dont 124 et 426 de mélangé, ordinaire à 88 cts, 315, 400 et 2570 de blanc prime et 700 de blanc et de jaune à $1 le boisseau.

AVOINE—Rare et en demande. 1150 sacs vendus à des commerçans à 69 cts le boisseau.

SON—Rare et en demande. Ventes de 1102 [illegible], ou lot à $1 25 les 100 livres.

FOIN—Le stock de cet article est faible et n'existe que dans peu de mains. Le prime de l'Ouest est coté à $37 le tonneau. Aucune vente n'a transpiré aujourd'hui.

WHISKY—Un lot de 20 barils de rectifié s'est vendu à $2 37½ le gallon, prix qui est celui du détail.

PORC—Le marché est calme. La demande ne se fait que pour le détail, et ces sortes de ventes ont lieu à $36 le baril.

BACON—Le stock de bacon est peu de chose mais le marché est calme. La demande, qui ne se fait que pour le détail, est limitée à 22 cts la livre d'épaules, 27 cts les plats côtes désossés, 23 à 27 cts le jambons au naturel et 35 à 40 cts la livre de jambons de choix cuits au sucre. Il y a un assez bon approvisionnement d'épaules. Les plats côtés et les jambons sont rares.

SAVON—Un lot de 100 caisses de palme s'est vendu à 11¾ cts la livre.

CORDE D'EMBALLAGE—Le stock de cet article est de beaucoup réduit. Les commerçants répondent aux demandes à 15 5/8 à 15¾ cts la livre. Les lots ronds sont tenus à 15¼ cts la livre.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Le marché est calme mais il est sans changement. Les commerçants font face aux demandes à 25¼ à 25½ cts la yarde pour celle en balles et 24 cts pour la toile en rouleaux.

DIVERS—Les pommes de terre se vendent $3 75 à $3 25 le baril, les pommes $5 à $7, les oignons $5 50, les œufs $55 le baril, les poules $7 à $13 la douzaine et les choux $10 à $12 le cent.

CAFE—Le stock de café est rond et la demande, qui porte un caractère de détail, est active. [illegible]

FRETS—La place disponible pour le fret, [illegible]

Rien de plus n'a été engagé.

ATTENTION.

[illegible]

PA[illegible]RAPHE.
DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Emprunt mexicain à New York.
OPINIONS DU PRESIDENT SUR LES EFFETS DE LA REBELLION.
Ce qu'il dit du suffrage des Affranchis.
IL EST EMERVEILLE DU PROGRES DE SON ŒUVRE.
Henry Beecher indique la politique du président.
L'armée réduite à 75,000 hommes.
ARRIVEE DE L'HIBERNIA.
Affaires conventionnelles dans la Caroline du Nord.
ORGANISATION D'UNE MILICE DANS CET ETAT
Agitation dans le Canada
RENFORTS ENVOYES AUX GARNISONS.
Mouvements et projets des Feniens.
NOUVELLES D'EUROPE.
LEGERE HAUSSE DU COTON.
Affaires des Etats confédérés.
Réclamations américaines.
NOUVELLES DES FASSES.

New York 23 oct.—Une correspondance adressée de la Caroline du Nord au *Herald* dit qu'il a été impossible de trouver un drapeau national pour mettre au-dessus du capitole et qu'il a fallu en faire venir un de New-York.

A la réception du télégramme du président Johnson que la Caroline du Nord devait répudier chaque dollar de dette encourue pour aider à la dernière guerre, une ordonnance à cet effet a été aussitôt présentée et votée avec enthousiasme au milieu des applaudissements. Il n'y a eu que peu de voix dissidentes.

L'amendement pour la soumettre au peuple n'a pas été adopté.

L'ordonnance relative à l'organisation d'une milice dans quelque comté a été approuvée par les autorités militaires.

Des résolutions ont été adoptées pour demander au Président de réintégrer le peuple dans tous ses droits constitutionnels, de rappeler les troupes et de transférer les pouvoirs des autorités militaires aux autorités civiles.

Le Liverpool *Post* croit que l'avenir du commerce anglais en Chine sera considérablement affecté par la rivalité américaine.

Une correspondance de Toronto au *Herald* dit que les membres du gouvernement provincial et leurs soutiens dans le Canada sont dans une grande agitation au sujet du mouvement des Féniens. L'ordre existait depuis des années, mais n'avait encore excité aucun intérêt.

Le gouvernement canadien a expédié une force de police, chargée d'épier toute la province.

Il règne une grande activité dans le département militaire et les garnisons sont renforcées partout où les Irlandais dominent.

On établit des investigations sur la loyauté des officiers irlandais de la réserve, et grande importation d'armes, qui finiront tôt ou tard, on le croit, par tomber entre les mains des Féniens.

On pense que le mouvement actuel en Irlande est une ruse et que lorsque l'Angleterre aura ses troupes employées en Irlande, celles des Féniens en Amérique s'empareront du Canada. Le déclareront indépendant et le placeront immédiatement sous la protection des Etats Unis.

Pointe-au-Père.—Le vapeur Hibernia confirme la nouvelle de la perte du navire American Eagle. 265 Coolies ont péri.

New York, 24.—Des documents officiels de Mexique mettent en garde les citoyens des Etats-Unis pour les concessions faites par le gouvernement de Maximilien à l'occasion des compagnies de chemins de fer, de mines et autres corporations intéressées.

Henry Ward Beecher dans un sermon, a endossé sans restriction toute la politique de reconstruction du Président Johnson. Il conseille la tolérance à l'égard du Sud, et soutient que le Sud doit régler lui-même la question du suffrage.

Il conseille de suspendre toute intervention militaire et dit qu'il faut avoir confiance dans la profession de loyauté du Sud et que ce dernier ne doit pas être offensé.

Les principaux généraux, y compris le général Grant, sont d'avis de maintenir l'armée sur le pied de 75 000 hommes. Le secrétaire Stanton favorise le plan.

Des nouvelles de Mexique annoncent que le président Juarez a quitté le territoire.

Le gouvernement mexicain républicain a ouvert une agence rue Broadway No 57 et a lancé sur le marché un emprunt de 30 millions avec intérêts payables en or.

New York, 23.—La substance des remarques du président Johnson sur la reconstruction des Etats du Sud, faites par lui dans une récente entrevue, est donnée par le major-général L. Stearns, du Massachusetts, avec l'approbation du président.

Le président, en réponse à cette remarque que les démocrates prétendaient qu'il était allé à eux, a dit que le parti démocrate avait découvert qu'il était en avance sur lui et qu'il essayait maintenant de l'atteindre et qu'il espérait qu'il arriverait.

Il a répondu à sa doctrine que malgré la soi-disant sécession de certains Etats, ils n'étaient jamais sortis de l'Union, mais que par leur conduite rebelle ils avaient perdu leur gouvernement civil, et il considère la reconstruction de l'édifice comme l'affaire capitale de l'époque.

Cela, a-t-il dit, ne peut être fait en un moment, mais les progrès ont été si grands et si rapides que cela lui paraît quelquefois comme un rêve.

Il n'a pas l'intention de priver de leurs anciens droits civils même une majorité de ceux qui étaient exclus de la proclamation d'amnistie, mais il veut qu'ils demandent pardon, et conviennent ainsi de l'énormité de leur crime.

Il est d'avis d'octroyer aux soldats qui ont servi dans l'armée à ceux qui peuvent lire et écrire et à ceux qui réuniront de certaines conditions le droit de suffrage, mais il ne pense pas, mais il ne croit pas qu'il soit politique ou qu'il ait le droit d'imposer ces conditions à la population blanche du Sud, bien qu'il pense qu'elle accordera avant longtemps ce privilège aux affranchis.

Le Président est d'avis aussi qu'on base la représentation sur le nombre des votants légaux, au lieu de la baser sur la population comme à présent.

Pointe au Père, 23.—Le vapeur Hibernia parti de Liverpool le 12 et de Londonderry le 13 est arrivé avec des nouvelles de 4 jours plus récentes.

Liverpool, 12.—Le marché au coton a ouvert avec une baisse de 1/4 d. qu'il n'a pas duré. Le, ventes de quatre jours ont été de 43,000 balles dont 14,000 pour la spéculation.

Les circulaires des courtiers portent à 112,000 balles les ventes de la semaine. Le marché avait ouvert avec une tendance à la hausse, mais il est devenu lourd ensuite et la hausse s'est bornée à 1/4 à 1/2. Sur les qualités américaines, le bon Orléans est à 23 1/2 d., le middling Orléans à 24 3/4, le Mobile middling à 24 1/4, le bon Upland à 26 d., le middling Upland à 24 1/2.

Les ventes aujourd'hui se sont élevées à 30,000 balles, dont 20,000 pour la spéculation et l'exportation; le marché ayant une légère tendance à la hausse à la clôture.

Londres, 12.—Consolidés 88 7/8.

La diminution de l'encaisse à la banque d'Angleterre, pendant la semaine, a été de £447,000.

Une correspondance entre M. Adams, le ministre américain à Londres, et le comte Russell, sur la responsabilité de l'Angleterre au sujet des déprédations commises sur le commerce américain par les corsaires rebelles équipés en Angleterre, avait été échangée.

Le comte Russell répudie toute responsabilité et repousse tout tribunal arbitral.

Les journaux commentent généralement la correspondance et le London *Times* ne doute guère qu'une communication ne soit ultérieurement adressée de ce qu'est la meilleure, et en s'en tenant à cette solution possible. Il ajoute que le ton de la dépêche du comte Russell et de M. Adams [illegible]

Londres, Vendredi 13 oct—Une réunion de la compagnie du télégraphe atlantique a décidé l'addition de 100,000 actions de cinq livres au capital social de l'entreprise.

[illegible]

Aujourd'hui, la banque Aberdeen de New-York, le brick [illegible]

Il y a deux navires [illegible]

Vicksburg [illegible]

Le marché est ferme. Il n'y a pas d'arrivages ni de départs de steamboats aujourd'hui. La rivière est basse.

Plus tard—Le Magnolia, de la Nouvelle-Orléans est arrivé.

Autre Dépêche.

LE CONGRES FENIAN.

Convention de la Caroline du Nord.

Répudiation de la dette confédérée.

Affaires dans le Kentucky.

Philadelphie, 20 octobre.—Dans une séance du Congrès Fenian des remerciements ont été votés pour le Dr Kernion, en considération de ses efforts en faveur de John Mitchell, et aussi pour le Président Johnson qui lui a rendu la liberté. Ces remerciements ont été votés avec acclamation.

Raleigh, 21 octobre.—La Convention de la Caroline du Nord a passé une ordonnance répudiant la dette confédérée, par un vote de 78 contre 12 et une autre ordonnance à l'effet de lever une milice pour réprimer les désordres.

San Francisco, 22 octobre.—Le commerce est calme et les prix en général sont fermes. On a vendu d'avance beaucoup de marchandises qui ne sont pas encore arrivées. Les fonds ont déclinés.

Nous n'avons rien appris de plus sur les mouvements du *Shenandoah*.

Louisville, K., 21 oct—Le président a approuvé la conduite officielle du général Palmer comme commandant militaire du Kentucky.

Le gouverneur Bramlette, du Kentucky, a adressé au secrétaire de la guerre, M. Stanton, une lettre où il se plaint des passes délivrées par le général Palmer aux nègres qui, n'étant affranchis ni par la loi de l'Etat ni par celles de la Fédération, jettent beaucoup de troubles dans l'industrie et les travaux de l'Etat.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 23 octobre.

L'animation n'a été que modérée aujourd'hui. Les avis décourageants de New-York ont complètement bouleversé le coton. Le middling, d'après les dépêches, était coté à 55 cents. On s'attendait à recevoir des nouvelles plus récentes de Liverpool, mais il n'en est point arrivé. On suppose que le changement qui s'est opéré à New York provenait d'une baisse à Liverpool, baisse qui aurait amené le taux de l'intérêt que la banque d'Angleterre avait fixé à 7 pour cent. Nous saurons aujourd'hui à quoi nous en tenir sur l'état des choses.

On verra, en consultant notre tableau, qu'il est arrivé beaucoup de coton. Le marché s'en est ressenti. D'un autre côté, l'arrivée de plusieurs steamers était de nature à occasionner plus de mouvement dans les opérations commerciales. Nous avons été heureux de remarquer, parmi les steamers, l'*Alabama*, venu directement de Liverpool. C'est, croyons-nous, le premier d'une ligne régulière; aussi son entrée dans notre port a-t-elle été considérée comme un événement.

L'*Alabama* avait à bord un grand nombre de passagers de chambre et d'entrepont qui en font l'éloge. Il apporte en outre de 900 à 1,000 tonneaux de fret dont plus de 1,200 colis de marchandises assorties à cinquante-trois consignataires et 4,700 sacs de sel à l'agent. Le nouveau steamer a consommé 570 tonneaux de charbon. Nous apprenons qu'il part pour l'Angleterre samedi prochain et a jusqu'à présent la moitié de son fret. Il prend du coton à beaucoup meilleur marché que ne ou tient sa le transport par la voie de New-York. L'agent garantit une assurance de 1 pour cent. On pense que quelques-uns des steamers de la ligne feront la traversée en touchant à [illegible] en s'en fera refaire le désir de contenir la ligne et de provoquer le mouvement des affaires entre l'Europe et la Nouvelle-Orléans. Si le mouvement des affaires par l'entrepôt, le nombre de steamers serait augmenté, et il en est qu'il y ait un steamer toutes les semaines en lieu de toutes les quinzaines.

L'or a ouvert ce matin irrégulier et plus bas. Il s'en est vendu à 149 1/2 et 150 1/4 contre 151 à 151 1/2 samedi soir; il a fermé à 150. Les opérations comprennent $15,000 en deux lots, à 149 1/2; $5,000, $30,000 et $18,000 à 149 3/4; $10,000 en deux lots, $6 000 en deux lots $10,000 et $20 000 en trois lots à 150; $5,000 et $30,000 à 150 1/4; $25,000, en trois lots, à 150 1/2. Il a été levé quelques lots vendus samedi, y compris $10 000 à 149 1/2 et d'autres à 149 1/2 et 150. L'*Evening Star* a apporté $376,611 dont $180,000 à MM. Brown & Co, $64,000 à la banque des Citoyens, $60,000 à la banque du Canal $50 000 à une autre, $62,955 à M. Cavaroc, $31,456 à MM. W. Edwards & Co et $10 000 à M. J. Barker. Il est probable qu'il y ait eu d'autres lots, mais on nous dit que seuls deux envois n'ont été connus.

On a reçu en outre, par le *Star*, $525,000 en monnaie nationale. Nous ignorons combien il en arrivera par l'*Evening Star*. Le chiffre de $1,000,000, les autres $2,000,000. Il n'est rien fait dans d'argent, et on n'en prend que contre des conditions particulières. Les forts lots de deux-pièces américaines rapporteraient cinquante 165 les courtiers ne donnent qu'à 143 1/2 des petits lots.

Le change étranger s'est amélioré. Les ventes de sterling s'élèvent à plus de 35,000 livres dont 6,000 en une traite commerciale à 150, quelques traites clair à 151, 2,000 à 151 1/2, une ordinaire à 153, 1,000 à 153 1/4, 10,000 à 153 1/2 à 154 1/2, le change de nouvelles sur 150. 22,000 francs de particuliers à 2 60 3/4 et 70,000 à 2 71 1/4. Nous cotons le sterling à 150 à 156 1/2 les transactions, et 155 celles des banques; le chiffre sur France à 3 65 à 3 72 1/2 les premières et 3 60 à 3 62 1/2 les secondes.

La monnaie nationale qui a été reçue à favorablement de change actuel. Il s'est vendu, au dehors, $100,000 à 3 3/4 à 3 1/8 d'escompte et vue sur New York; 3 1/2 à vue sur Boston, 3 1/8 à 3 1/4 à un jours de vue sur New York et 3 1/4 à cinq jours; le change, à un jour de vue à 3 1/8; $30,000 à 3 1/4 et un pr de change à 3 1/2; $25,000 à trois jours de vue 3 1/4; $70,000 à 3 1/4 y compris $40,000 à 4 1/8 et $30,000 à 4 1/4. Les banques et les courtiers ont tiré sur New York à 3 1/2 à 3 3/4 d'escompte, mais une ou deux fortes sommes ont passé à 2 7/8. Le papier de bon chiffre [illegible].

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 21 octobre 1865.

Arrivé, hier, 67 bœufs du Texas, de ceux d'ancien 180 cochons, 385 moutons et 60 veaux. Vente de 2 bœufs du Texas, 72 vaches, 77 moutons, 22 [illegible] et 3 veaux à lait. A vendre, 641 bœufs du Texas, 76 d'Ouest, d'en un, 365 cochons, 16 veaux et [illegible] veaux à lait.

PRIX

[illegible]

Nécrologe.

Notre ville vient encore de perdre une de ses plus estimables citoyens. Monsieur LOUIS ADAM laisse une nombreuse famille qui ressent bien vivement cette perte douloureuse, car personne n'a mieux rempli plus dignement les devoirs qui lui étaient dévolus. M. Adam a toujours donné le bon exemple, comme citoyen, en accomplissant exactement ce que les lois de son pays lui prescrivaient: et plus que cela encore, dévoué lui-même de ses services; dans le but de lui rendre service au bien-être de ses semblables, il est resté debout jusqu'à la fin. Hier, un grand concours d'amis et de connaissances ont accompagné les restes de ce respectable et ancien ami, et tous garderont de lui un honorable souvenir.

UN AMI.

Falleció, à la edad de [illegible] tarde, JUAN ORFILA, natural de Mahon, isla de Menorca, à la edad de [illegible] años [illegible]. Se convida à todos sus amigos y conocidos para que asistan à su entierro, à las [illegible] de esta tarde, en la esquina Ursulinas y Levée.

De la parte de su familia.

Décédé, en mer, le 17 du courant, à l'âge de 63 ans, C. M. TANEY, de cette ville. Ses amis et ceux de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à neuf heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue des Ursulines, No 120, entre les rues Dauphine et Bourbon.

Décédé à Paris le 29 septembre dernier, à la suite d'une longue et pénible maladie supportée avec une résignation toute chrétienne, Mademoiselle ADELAIDE ROMAN, de cette ville.

Décédé à Markeville Avoyelles, le 15 octobre 1865, à trois heures P. M., à l'âge de 25 ans, EUGENE JEAN ROCH, natif de St-Maurice, canton de Rambervillers, département des Vosges (France). Il était fils de Dominique Roch et de Marie Barbe Blaise et appartenait à la société de *Union Brothers of New Orleans*.

Sociedad Española de Beneficencia Mutua.

FALLECIO hoy à la edad de 48 años, el socio don JUAN ORFILA, natural de Mahon isla de Menorca, España.

Se recomienda à todos los miembros de la sociedad, que se reunan à las [illegible] de esta tarde en el local de la Logia de la Perfecta Union.

Nueva Orleans, octubre 23 1865.
De orden del Sr. Presidente.
E. GUTIERREZ, secretario.

Nouvelle [illegible] Société [illegible] de la Nlle-Orléans.
AVIS D'ENTERREMENT.

Les membres de cette société [illegible] JUAN ORFILA [illegible]

Par ordre du Président.
A. MARCHAND.

Nueva Sociedad Lusitana de Beneficencia de la Nueva Orleans.
[illegible]

Los miembros de esta [illegible] ORFILA [illegible]
Por orden del Presidente.
A. MARCHAND.

QUARTIER GENERAL
Bureau des Recrues, des Affranchis et des Terres Abandonnées,
Etat de la Louisiane.
Nlle Orléans, 21 octobre 1865.

AVIS.

ATTENTION [illegible]

J. S. FULLERTON,
Bvt. Brig. Gen. des Vols., et Com. Asst.
Du Bureau de l'Etat de la Louisiane

CONSULAT DE FRANCE.

LE Bureaux du CONSULAT DE FRANCE [illegible] lundi 30 octobre [illegible] No. 71, rue St-Louis [illegible]

Bureau de la Compagnie d'assurances Mutuelle des Citoyens.

Nlle Orléans, 16 octobre 1865.

CONFORMEMENT à l'article 4 de la charte de cette Compagnie, avis est donné que l'élection [illegible] sera tenue au bureau, rue Carondelet, No 5, LUNDI, 6 novembre 1865 [illegible]
E. GARDANNE, Secrétaire.

AVIS.
Nlle-Orléans, 23 octobre 1865.

Ni le capitaine ni les consignataires de la barque danoise BAYONNAISE ne seront responsables de dettes contractées par un membre quelconque de l'équipage de ladite barque.
W. S. SUSSENDORFF, Rue de la Commune, No 100.

AUX PLANTEURS.

LE Soussigné est désireux d'acheter à un prix raisonnable, UNE HABITATION SUCRIERE située dans les environs de la Nlle Orléans [illegible]
AVENDANO FRERES, Rue de la Commune No 146.

A LA G.: DU G.: ARCH.: DE L'UN.:

Nouvelle Orléans, ce 24 octobre 1865.
[illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. PERRINE.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont en pleine activité. [illegible]

LES CLASSES DU SOIR, [illegible]

Succession de JEAN JACQUES MAYDEL.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans [illegible]
A. J. VILLERE, Député C. Dist.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LA MAISON
LION & ANDREE

A l'honneur de prévenir les dames et ses nombreux clients de la Nouvelle-Orléans et des villages de la campagne, qu'elle a transporté son magasin

179......RUE CANAL......179
(entre Baronne et Philippa.)

[illegible]

RUBANS, Coiffures, Bonnets, Dentelles;
GARNITURES pour robes et manteaux;
FLEURS, feuilles et lierres; EVENTAILS;
BRODERIES en tous genres; CORSETS;
PARFUMERIE des premières maisons de Paris.

Un assortiment de BIJOUTERIE dorée, diamants, pendules, bronzes, garnitures de toilette et de lavabos, ainsi que les nouveautés de Paris en général.

LA MAISON LION & ANDREE a également en assortiment de CHEMISES françaises, CRAVATES ET FAUX COLS, GILETS de piqué, flanelle, cachemire, [illegible], CHAUSSETTES, GANTS, CANNES, Parapluies, En tout cas, PIPES et ARTICLES pour fumeurs, ARTICLES pour COIFFEURS, PORTE-MONNAIE et SACOCHES pour dames et messieurs, SACS DE VOYAGES, &c, &c.

Maison de commission à Paris.

CLASSES DU SOIR.

Des Cours d'Anglais, de Français, d'Espagnol, de Mathématiques, de Tenue des Livres, de Physique, de Chimie, de Mécanique et de Dessin [illegible]
Prix: $5.

MODES ET FANTAISIES NOUVELLES.

LA MAISON DESBUS [illegible] NOUVEAUTES et de FANTAISIE [illegible]
CHAPEAUX de tous genres,
FLEURS ARTIFICIELLES,
PLUMES [illegible]
BRODERIES, SOIERIES ET VELOURS,
PARURES POUR MARIEES et autres [illegible]
PASSEMENTERIE [illegible]
RUE BIENVILLE, No 48, [illegible]

MODES.

MME ROBERT, [illegible] rue du Canal No 170 [illegible]

CHAUDIERES A SUCRE.

LES soussignés, agents de la célèbre fonderie des MM. J. Hatti, de Liverpool, [illegible] CHAUDIERES A SUCRE [illegible]
M. A. DE LIZARDI & Co., Rue Carondelet No 33, entre les rues Commune et Gravier.

Agence DE JOURNAUX, REVUES, &C.

M. A. SIMON annonce qu'il a établi, au No 48, rue Bienville, un Dépôt général de Journaux, Revues [illegible]

MARIE REYFF,

REVENANT d'Europe, annonce à sa clientèle et au public qu'elle a apporté un grand choix de MARCHANDISES [illegible]

Une collection riche d'OBJETS SUISSES DE FANTAISIE en bois ciselé, &c.
RUE DES MAGASINS, No [illegible]

DEMANDE.

UN BON CONFISEUR qui s'entend à faire du candi [illegible]

AVIS AUX FAMILLES.

LES dames qui commencent [illegible]

DISPENSAIRE DE LA RUE BARONNE.
Au coin des rues Baronne et Girod.

CET établissement est maintenant ouvert [illegible]

CORS, OIGNONS ONGLES DEFORMES, GONFLEMENT DES ARTICULATIONS [illegible] Dr. J. R. BARRETT [illegible]

AUX CHASSEURS.

DEPOT D'ARTICLES POUR CHASSEURS AU COMPTOIR [illegible]
La poudre, les capsules et le plomb [illegible]
M. BREMER.

GARDNER SMITH, J. G. VEIGER, Secrt. P. LEEDS
GARDNER SMITH & CO.,
[illegible]

LE [illegible]
CHARTER OAK,
LE MEILLEUR DONT ON SE SERVE.
A vendre par
RICE BROS. & Co., [illegible]

T. J. & W. H. COOPER, [illegible]
Rue St-Charles No 26 au premier, chambre No 4.

POUR MOBILE *et les ports intermédiaires.*
Le CREOLE, steamer à basse pression.
Départ, tous les MARDI et VENDREDI, à 5 heures du soir.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires.

Le magnifique steamer CREOLE, commandant J. Leech, partira ainsi qu'il est ci-dessus, tous les MARDI et VENDREDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie, du chemin de fer Pontchartrain, pour tous les ports entre la Nlle Orléans et Mobile.

Pour s'en revenir, il partira de Mobile tous les DIMANCHES et JEUDIS, à midi.

Tout fret qui doit être débarqué sur la côte doit être payé d'avance. Pour fret ou passage, s'adresser à PETER MARCY, au coin des rues Carondelet et Gravier.

Pour NEW YORK, directement.

Compagnie de Cabotage.

Départ, MERCREDI, 1er novembre, à 8 heures du matin.

POUR NEW YORK.
Le steamer "FLAG", de 1ère classe, capitaine G. W. Spence, partira de son wharf, en poteau 16, [illegible]
Premières chambres......$60
Secondes chambres......$30
[illegible]
Pour fret ou passage s'adresser à A. LAUGHLAND, Rue des Magasins, No 64.

Le FLAG est suivi du — Bureau de la "Compagnie de Cabotage", à New York, 171 West Street.
E. H. CARRINGTON, Surp. Agent.

Ligne des Marchands et du Peuple.
Pour Caire et St. Louis.
Le beau bateau à vapeur COMMONWEALTH,
capitaine Joe Loyd, commis James K. Boyle, partira pour le susdit port et les ports intermédiaires, MERCREDI, 25 du courant, à 5 heures du soir. [illegible]
R. A. BROWN, agent.

POUR LA BAIE ST-LOUIS.—La belle goélette GUSTAVIA, [illegible] MARDI 24 du courant [illegible]

Café à vendre.

A vendre le café situé coin Bourbon et Dumaine. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

DEMANDE DE COMMIS.

UN BON COMPTABLE pourra se procurer un emploi [illegible]

AVANCES! AVANCES!

NOUS FERONS DES AVANCES sur les cotons expédiés à MM. RATHBONE BROS & Co de Liverpool, ainsi qu'à nos amis de New York et de Boston.
LEVY & DINTER, rue Carondelet No 27.

A LOUER

Une résidence d'été dans la paroisse St-Bernard [illegible]
A. ROCHEREAU & CO., Nos 16 et 18 rue St-Louis.

La Sentinelle du Sud,

Journal hebdomadaire publié en français et en anglais à Opelousas, Louisiane.—Il possède une grande circulation et est un des meilleurs organes de publicité pour les annonces.

DEMANDE.

Une bonne PREMIERE EN MODES pour la ville. S'adresser de suite chez J. C. MULLER, 28, rue de Chartres, au premier.

Mme Vve LEVIEL, Sage-femme, [illegible]

LE SOUSSIGNE DEMANDE
$150,000 en billets de banques des Etats suivants:
GEORGIE, ALABAMA, CAROLINE DU SUD, TENNESSEE, LOUISIANE, VIRGINIE, CAROLINE DU NORD [illegible]
J. L. LEVY, Courtier, rue Gravier No 127.

VINS ET LIQUEURS.

[illegible] VINS DE JEREZ (Sherry) [illegible] de MADERE, Lisbonne, Côte Rôti, Bordeaux.
[illegible] de PORTO, Chambertin, Rotel, Volnay, Ive par.
[illegible] de EAUX DE VIE [illegible]
WHISKY—[illegible]
CHAMPAGNE—[illegible] Heidsick & Co.
VINS—[illegible]
RHUM—[illegible] Ste Croix.
GENIEVRE—[illegible] Hollande.
BOUCHONS—[illegible]
Liqueurs du Pays.
WHISKY—De S. M. Pike, [illegible]
EAUX DE VIE—[illegible]
J. RIVIERE & CO., [illegible]

JOSEPH BRUGERE,
30......rue de la Douane......30
—OFFRE EN VENTE—
200 barriques de vin rouge de St. Estèphe, St. Emilion, Lorréal, Margaux et Bergerac. [illegible]

CHANDELLES, SAVON, &C.

DEUX CENT CINQUANTE boîtes chandelles de suif [illegible]

GIVEN, WATTS & CO,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,
Rue Poydras No 166, Nlle Orléans.

Ils font des avances libérales sur les marchandises consignées à leurs amis de New York et de Liverpool.
GIVEN, WATTS & Co.

E. M. DARBY,
(Ci-devant de la maison DARBY & TERRIOULT)
FACTEUR DE COTON
—ET—
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Rue de la Vieille-Levée, No 57—Nouvelle Orléans.

Wm B. WHITAKER,
AGENT DE RECLAMATIONS.

IL donne une attention particulière aux affaires qui concernent le département [illegible]

Dr. C. DELERY,
Domicile et Bureau, rue Ste Anne 77, entre Royale et Bourbon.

AVANCES.

WHEELER & [illegible]

JOHN C. BLOHM,
Encanteur et Marchand commissionnaire.
[illegible]

BOWER, GARNER & HARRISON,
Facteurs de Coton et de Sucre
ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Carondelet, No 36, Nouvelle-Orléans.

FONDERIE DE LEEDS.
(Fondée en 1825.)

AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER [illegible] LEEDS & Co.

CHARLES BOUDOUSQUIE
NOTAIRE,
28......Rue de la Douane......28

PAYNE, HUNTINGTON & Co.,
FACTEURS DE COTON
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
[illegible]

BROOKS & MACDONALD,
[illegible]

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société O. E. HALL & Co (Hôtel St Louis) et D. HILDRETH & Co. (Hôtel St Charles) [illegible]
O. E. HALL, D. E. HILDRETH

Je profite de cette occasion de remercier le public de l'appui bienveillant qu'il a accordé à l'hôtel St Charles [illegible]
O. E. HALL.

OUVRIERES EN ROBES.

ON demande de bonnes ouvrières en robes [illegible]

VINS, EAU-DE-VIE, Légumes, Comestibles, etc.

S. QUEYROUZE a l'honneur de faire savoir [illegible]

A. TIRRELL & CO.
(Successeurs de Tirrell & Bros.)
Marchands en gros de CHAUSSURES
9 RUE DES MAGASINS 9
entre Canal et Commune.

ONT reçu par les derniers arrivages un assortiment complet [illegible]

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans.

CETTE institution recevra des dépôts [illegible]
SAM. JONES, Caissier.

VIOLETT, BLACK & CO.,
(W. A. Violett, Robt. Y. Black, Saml. Henderson.)
FACTEURS DE COTON
ET
Marchands Commissionnaires,
136......Rue Gravier......136
Nlle-Orléans.

C. M. CONRAD & FILS,
Rue Carondelet, No 21, Nlle-Orléans.

M. C. M. CONRAD a l'honneur d'annoncer [illegible]

MARCHANDISES SECHES A BON MARCHE.
REDUCTION DE VINGT POUR CENT,
AU MAGASIN DE
Marchandises sèches à bon marché
RUE DU CANAL, No 160,
COIN BARONNE en face de l'EGLISE
M. REIMAN.

VENANT de recevoir un des plus grands stocks de toutes sortes de MARCHANDISES, nous vendons, à partir de Lundi, 23 courant, [illegible]

F. DOLMONDE. **J. D. CORB.**

F. DOLMONDE & Co. FACTEURS DE COTON Marchands COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS No 27, rue Natchez, Nlle-Orléans, Lne.

CORB, DOLMONDE & Co. Marchands COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, No 7, North Second street, St. Louis.

Vin de Champagne.

Reçu par le navire St Paul, du Havre, et à vendre à bord [illegible]
BRULATOUR & Co., 17 rue Conti.

Galerie de Photographie,
DE SHELDON,
Rue du Canal, No 161.

ON trouvera chez M. Sheldon les meilleurs portraits [illegible] RUE DU CANAL, EN FACE DE LA RUE DU CAMP [illegible]

ON DEMANDE

UNE CHEVRE bonne laitière. S'adresser rue Bienville No 372, entre Prieur et Johnson.

A VENDRE OU A LOUER.

CETTE jolie résidence [illegible] M. MARTIN, rue Esplanade [illegible]

VINS! VINS!!

PAR BARRIQUES, CAISSES, GALLONS, ETC.

[illegible]

POUDRE,
PLOMB. CAPSULES.

IL vient d'être reçu et il sera vendu au magasin No 38 Vieille Levée, entre St. Philippe et Ursulines [illegible]
QUISH & BARSA.

PACANES
DE LA NOUVELLE RECOLTE.
10 barils GROSSES PACANES,
Venant d'être reçues et à vendre par
R. S. KEEP,
rue Poydras, Nos 77 & 79.

MAISON MEUBLEE.

On demande une maison meublée [illegible]

MESSAGER FRANCO-AMERICAIN.

Agent à la Nouvelle-Orléans, M. PETITJEAN, No. [illegible]

A VENDRE

UNE [illegible] VITRINES [illegible] INSTALLATION DE BAR [illegible]

A VENDRE

CENT arpents de PLANTS DE CANNES sur la BATTLE GROUND PLANTATION [illegible]
BOWER, GARNER & HARRISON, 36 rue Carondelet.

AVIS DE SOCIETE.

EDMOND A. BOSLONDE [illegible] J. S. WALTON & BESLONDE.
Nlle-Orléans, 1er octobre 1865.

LA société qui avait été établie entre les dames A. STURZENEGGER et CH. G. TEICHERT [illegible]

RESTAURANT VICTOR,
Maison française tenue par Emile Cachot, Bourbon No [illegible].

CET établissement [illegible]
EMILE CACHOT & FELIX SOTHIOT

MAISON DEMANDEE.

[illegible]

POUDRE DE CHASSE.
COMPAGNIE HAZARD.

Le soussigné recevra bientôt un approvisionnement [illegible]
G. T. DUBOURG, Rue du Canal, No 33.

H. W. SCHWARTZ & FILS, [illegible]

LES Drs. BEARD et CHOPPIN,
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

La Banque de la Louisiane, Wm T. Wyn [illegible] vs. C. Fellowes et als.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]
CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu William Pike, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]
CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN FRANCIS CLAY vs. JOHN JAMES MAYER.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans [illegible]

AVIS.

L. E. THUREAU, [illegible]

MAYER FRERES,
Coconut City [illegible] Tobacco Works (FABRIQUE DE TABAC)
[illegible]

MAYER FRERES,
Rue Tchoupitoulas, No 81,
[illegible]

JUSTE FONTAINE,
Courtier et agent, Passage de la Bourse, 58 [illegible]

ARTICLES POUR LA TOUSSAINT.
MICHON & SCHOENSTEIN,
[illegible] rue Royale, [illegible]

ONT l'honneur d'annoncer au public [illegible]

Cigares de la Havane.

Reçu par le brick [illegible] arrivé de la Havane—
287,000 Cigares des marques suivantes:
[illegible]

Whisky de Dexter.
[illegible]

AVIS.

Mr J. B. FLEITAS [illegible]

GEO. McD. BURKE,
(Autrefois de la maison M. BURKE & Bro.)
Courtier [illegible]

THOMAS C. PAYAN,
79......Rue du Canal......79
Entre Camp et Magasins.

[illegible] VETEMENTS FINS [illegible]

AVIS.

LE soussigné [illegible] SOULIGNY & ESCAPON [illegible]
Souligny & Escapon, [illegible]

RIZ.....RIZ.

[illegible]

E. YEATMAN,
FACTEUR DE COTON
—ET—
Marchand Commissionnaire,
Rue Carondelet No [illegible]

C. H. SLOCOMB & Co.

LA société C. H. SLOCOMB & Co. [illegible]

C. H. SLOCOMB, Commissionnaire, [illegible] QUINCAILLERIE [illegible]